

RAPPORT N°14 : ÉTUDE DES DÉPLACEMENTS SUR LES CENTRES-VILLES D'ARLANC, CUNLHAT, ET AMBERT

Vu la délibération n°15 en date du 11 mars 2021 engageant la communauté de communes dans le dispositif « Petites villes de demain » ;

Monsieur le Président expose les faits suivants :

La Communauté de communes s'est engagée, aux côtés des communes d'Arlanc, Cunlhat et Ambert, dans le programme « Petites villes de demain » (PVD). Dans ce cadre, ces trois communes souhaitent se doter d'études stratégiques et prospectives en matière d'aménagement du territoire afin d'élaborer un programme d'actions de redynamisation de leurs centres.

Elles souhaitent lancer en priorité une étude portant sur les mobilités (automobiles, poids lourds, cyclables et piétonnes) et sur les stationnements afin d'élaborer un plan de déplacement sur leurs centres.

Cette étude sera portée par la communauté de communes pour le compte des trois communes.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera passée entre la communauté de communes et les communes bénéficiaires.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 60 000 € TTC (50 000 € HT), financé de la manière suivante :

- Le fonds de la Banque des territoires mis à disposition pour le compte des communes lauréates du programme PVD prendrait en charge 50 % du montant TTC de l'étude ;
- Le fonds LEADER géré par le Parc Naturel Régional du Livradois Forez prendrait en charge 30 % HT de l'étude ;
- Le restant dû serait pris en charge par les trois communes, à parts égales.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de valider le lancement de l'étude sur les déplacements urbains dans les communes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude ;
- de valider le projet de convention de groupement de commandes avec les trois communes susvisées ;
- d'accepter de solliciter le fonds de la banque des territoires et le programme LEADER du Parc Livradois-Forez ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.